

*En raison de la période exceptionnelle que vient de traverser le réseau des APP et de l'issue positive intervenue sur la question budgétaire, nous publions ci-dessous deux textes qui apportent des éclaircissements. Il s'agit, pour le premier, d'un communiqué du Regroupement national des APP, pour le second, d'un extrait du compte rendu de la séance du 24 juin 2003 des questions orales à l'Assemblée Nationale, suite à une question concernant les APP posée au Ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité par Madame Génisson, députée du Pas de Calais (voir page 8). Souhaitons que ces événements qui ont déstabilisé de nombreuses équipes puissent être dépassés et que le réseau trouve à nouveau en son sein les forces et la conviction nécessaires pour poursuivre son action.*

La rédaction

## Communiqués du Regroupement national des APP

### • Le mois de juin a été chaud pour les APP !

L'annonce d'un gel des crédits pour 2003 et d'une suppression probable des crédits affectés aux reports 2002 a produit un moment de panique justifiée dans tous les APP de France. Certains APP, plus touchés que d'autres, se sont vus contraints de refuser des apprenants, mettre en attente ou arrêter leur activité, voire même licencier des formateurs. La rentrée de septembre s'annonçait dramatique avec de nombreuses fermetures de structures. Le premier message envoyé par le Regroupement national le 27 mai. «Les APP en danger» exhortant les APP à réagir massivement et à se mobiliser, a déclenché une campagne d'actions significatives.

Plus de 200 retours de données chiffrées sont parvenus au Regroupement national. Ils confirmaient qu'à des niveaux différents, les APP allaient être obligés soit de fermer, soit de licencier, ou d'arrêter certains postes et de mettre en attente des activités, stopper des projets de formation à distance.

La rencontre avec Madame Barbaroux, fixée préalablement, suite à nos interrogations sur les compléments des financements 2003 et la problématique de la décentralisation, devenait un rendez-vous crucial pour la poursuite des activités des APP. Cette réactivité et cette mobilisation n'ont été possibles que par l'usage de la messagerie commune aux APP et l'implication des personnes. C'est une leçon à retenir pour nos futures actions.

Pour le Regroupement national, le délégué général,  
Michel MARCHAND  
app@ilep.fr

### • Rencontre avec Madame Catherine Barbaroux

La délégation du Regroupement national des APP a été reçue par Madame Barbaroux, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, accompagnée de Madame Nadine Kébé, chargée de mission, le 18 juin 2003.

Après la présentation du Regroupement national et l'exposé des actions entreprises depuis plusieurs mois, Madame Barbaroux s'est exprimée sur les deux sujets à l'ordre du jour : les financements et la décentralisation.

### Sur les financements

Sous réserve d'une confirmation écrite, qui serait faite sous huitaine, tant auprès des DRTEFP que du Regroupement national, les arbitrages préparés sont favorables aux APP. En effet, les gels 2002 ont été levés. Néanmoins, les crédits non engagés sont perdus. Ainsi 1.5 millions d'euros disparaissent. La dotation 2003 sera conforme à l'autorisation de dépense, soit 15,7 millions d'euros. Les délégations de crédits seront effectuées dans les plus brefs délais auprès des DRTEFP (fin juin). L'objectif est de conventionner au plus tard pour fin juillet. Les DRTEFP pourront procurer les éléments nécessaires afin que les organismes supports, en difficulté de trésorerie, puissent avoir des garanties auprès des banques. Concrètement, nous engageons les APP à se rapprocher de leur DRTEFP afin d'apprécier l'effet de l'annulation des «crédits non engagés» et de se tenir prêts pour conventionner, le plus vite possible, avec les services de l'Etat.

### Sur la décentralisation

Sur ce thème, il y a une volonté politique affirmée par le Premier ministre. La mission confiée à Monsieur Périssol par le Premier ministre est en cours et devrait se terminer avant l'été. Dans tous les cas, il n'y aura pas de concrétisation immédiate. Les décisions auront des effets au plus tôt en 2005. D'ici là, et au regard des arguments développés par le Regroupement national, il importe de poursuivre et de confronter les analyses afin d'affiner les rôles et fonctions complémentaires que l'Etat et les Conseils Régionaux pourraient avoir vis à vis des APP. Suite aux échanges sur ce thème, il nous semble important, au sein du réseau, de réfléchir sur les fondamentaux des APP, d'identifier les variables régionales possibles et de préciser les publics prioritaires, respectivement de l'Etat et des Conseils régionaux. Sur cette problématique, la déléguée propose que le regroupement soit un interlocuteur de la DGEFP.

Michel Marchand, délégué général du Regroupement national

... suite page 8

## SOMMAIRE

Financement APP- Décentralisation .....	1/8
APP et développement local .....	2/3
Antenne St Valéry en Caux .....	4
FOAD Champagne Ardenne .....	5/6
Boîte à outils .....	7
Brèves .....	7/8
. Visite en Auvergne	
. Rencontre Périssol	

# Une antenne APP au sein de l'Espace public du littoral

**Jean-Marie Almendros, Directeur adjoint à la DRTEFP Haute-Normandie**

La création, en 2002, d'une antenne APP (Atelier de Pédagogie Personnalisée) au sein de l'Espace public de Saint Valéry en Caux (1) (Seine Maritime – Haute Normandie) nous apparaît exemplaire, à plus d'un titre.

D'abord, ce projet répond à un vrai besoin paradoxal que les élus ont parfaitement détecté et analysé : l'absence de réponse stable aux besoins de formation sur un territoire pourtant économiquement actif.

Les distances géographiques entre les principaux pôles urbains rendaient la plupart des formations inaccessibles aux publics concernés, particulièrement pour les plus bas niveaux de qualification. De plus, la réponse apportée par les responsables de la Communauté de communes associait étroitement la triple dimension: Emploi-Insertion-Formation. De notre point de vue, cela constituait un gage de réussite certains en donnant la possibilité de trouver, dans un même lieu, des réponses croisées aux questions des personnes sur leurs problèmes d'insertion sociale et professionnelle. Parmi ces réponses, figure en bonne place la formation. Cette transversalité se concrétise par la présence, soit en terme de permanence, soit en terme d'actions, d'une série d'acteurs, rarement rassemblés sous un même toit.

Le deuxième intérêt majeur de cette action est la mise en commun de moyens. Seul, aucun partenaire n'aurait pu mettre en place un espace de cette qualité qui contribue, de fait, à prendre en considération les usagers le fréquentant. De plus, les équipements informatiques (équipements multimédias avec connexion ADSL, poste de visiophonie, réception satellite pour la chaîne TFS) et le centre de ressources (avec fonds documentaire), sont plus vite rentabilisés du fait de leur utilisation partagée par plusieurs acteurs et permettent un entretien optimum.

Ces équipements sont nécessaires, par exemple, pour le passage du CNI (Certificat de Navigation sur Internet), pour les démarches administratives en ligne, pour la recherche d'informations culturelles et aussi, bien-sûr, pour les formations ouvertes et à distance. Au-delà des bâtiments et des équipements, l'Espace public du littoral apporte surtout une compétence collective qui crée du lien et de la cohérence entre toutes les permanences et les actions. L'équipe permanente apporte la vraie plus-value à cet espace, assurant ainsi une fonction novatrice de relais, de promotion et de partage.

Autre point original, de notre point de vue : la coopération entre deux APP haut-normands pour faire fonctionner cette antenne. Une répartition des interventions selon les domaines a été proposée en s'appuyant sur les compétences de l'équipe de l'APP de Blangy-sur-Bresle, distant de 60 Km, et l'équipe de l'APP d'Yvetot, distant de 30 Km. Cette coopération est le résultat de l'habitude du travail en coopération observée au sein du réseau des APP de Haute Normandie, animé par Bénédicte Pinot, responsable du pôle régional des APP.

La DRTEFP a signé une seule convention avec l'APP de Blangy-sur-Bresle qui est responsable de la gestion de l'antenne de Saint Valéry en Caux. Cet APP assure les prestations bureautique, Internet et anglais. Il redistribue une partie de l'enveloppe financière à l'APP d'Yvetot, support AFAC, en fonction des heures réalisées dans les domaines des mathématiques et du français.

A noter que l'APP de Blangy-sur-Bresle, support FORJECNOR 2000, gère également les antennes de Dieppe et Criel, au nord du département de Seine Maritime. A notre connaissance, c'est la seule antenne en France où deux APP interviennent simultanément.

Enfin, je voudrais insister sur un dernier aspect intéressant du partenariat amorcé avec l'Espace public du littoral concernant la mise en place d'un Point d'Accès à la Téléformation, dans le cadre du programme FORE II : le P@T. La Haute-Normandie s'est positionnée sur ce programme de l'Etat et a été retenue pour la mise en place de 10 P@T, à raison de 10 000 heures de formation ouverte. Aujourd'hui, trois consortiums P@T ont été retenus avec trois structures supports d'APP pilotées par ALFA à Vernon (Eure), par Rouen Médiation à Rouen (Seine maritime), et enfin par FORJECNOR 2 000 et basé à Saint Valéry en Caux (Seine Maritime).

Dans ce dernier, on retrouve, bien-sûr, l'Espace public du littoral et des partenaires formation déjà impliqués comme l'AFAC (Yvetot), et la FOL (Rouen).



Sur la photo (© Algora - 2003)  
Bénédicte Pinot, responsable du pôle d'animation régionale des APP de Haute-Normandie et Jean-Marie Almendros, directeur adjoint de la DRTEFP Haute-Normandie

Le regroupement de tous ces partenaires a été facilité par le positionnement «neutre» de la communauté de communes au regard des enjeux de la formation. Pour constituer un consortium d'organismes de formation, par ailleurs concurrents sur d'autres territoires, l'Espace public du littoral joue un rôle indispensable de régulateur. Les trois premiers P@T vont démarrer leur activité au cours de l'année 2003, les sept autres en 2004. Tout le travail d'ingénierie partenariale et pédagogique, engagé avec la création de cette antenne APP, constitue une bonne partie de la base de lance-

ment du P@T qui va prendre naturellement sa place au sein de la palette d'activités de l'Espace public.

La DRTEFP suivra avec attention la montée en charge progressive de ces actions dans lesquelles les équipes des APP haut-normands sont largement impliquées, en particulier à Saint Valéry en Caux. Cette montée en puissance des P@T se fait d'ailleurs en parallèle avec une action de formation des acteurs du réseau, dans le champ de la FOAD, action inscrite au contrat de plan Etat-région et pilotée par la DRTEFP.

A l'heure où la régionalisation va très certainement confirmer le rapprochement des réseaux des APP avec les collectivités territoriales que sont les Conseils régionaux, il nous semble intéressant de souligner, au travers de cette action, que d'autres rapprochements sont possibles et complémentaires pour aider les APP à se positionner durablement sur leur territoire comme acteurs de développement local. Ce sont non seulement les communautés de communes, comme à Saint Valéry en Caux, mais aussi les contrats de pays ou les contrats d'agglomération. La DRTEFP a toujours encouragé les comités de pilotage des APP à diversifier leurs financements au travers de rapprochements avec des partenaires nouveaux, publics ou privés. L'action menée à Saint Valéry en Caux avec la Communauté de communes, que je qualifierais de «lieu d'intérêt général» est, à ce titre, réellement intéressante.

Contact : Jean-Marie Almendros  
jean-marie.almendros@dr-hnorm.travail.gouv.fr

(1) Le site Internet de la DATAR donne accès à un dossier spécifique d'informations sur le réseau des Maisons de Services Publics auquel appartient l'Espace Public de la Côte d'Albâtre : [www.datar.gouv.fr](http://www.datar.gouv.fr) - rubrique «Dossier», puis «Maison de Services Publics»

Contact : [jl.obin@datar.gouv.fr](mailto:jl.obin@datar.gouv.fr)

Une minorité de MSP a développé une activité de formation pour les adultes.

Contact et adresse :  
Espace Public de la Côte d'Albâtre - Place de la Gare -  
76460 St Valéry en Caux

Tél : 02.35.57.92.00. [jerome.hure@cote-albatre.com](mailto:jerome.hure@cote-albatre.com)

### **APP et Espace public**

#### **Une nouvelle antenne APP à Saint Valéry en Caux co-pilotée par l'APP de Blangy-sur-Bresle, avec l'APP d'Yvetot, et l'Espace public de la Communauté de communes.**

Une nouvelle antenne APP a été ouverte à Saint Valéry en Caux, à l'initiative de l'Espace public du littoral, relayé et appuyé par le pôle régional d'animation des APP basé au CREFOR. Cette création a été co-financée par la DRTEFP. L'antenne est co-pilotée par les APP de Blangy-sur-Bresle, d'Yvetot et l'Espace public de la communauté de communes.



Sur la photo (© Algora - 2003)

De gauche à droite : Gilles Morin, responsable du pôle action sociale de la Communauté de communes, Philippe Noé, adjoint au maire et président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et Jérôme Huré, responsable de l'Espace public ([jerome.hure@cote-albatre.com](mailto:jerome.hure@cote-albatre.com)).

En plus de la mise à disposition des locaux et les facilités associées, la Communauté co-finance, à hauteur de 5000 heures par an, les heures de formation réalisées par l'antenne.

La Communauté de communes rassemble aujourd'hui 38 communes, soit 21 021 habitants. Elle a créé en 1998 une première Maison de services publics : l'Espace public de la vallée à Cany-Barville. En 2002, devant le succès croissant des services de proximité, l'Espace public du littoral a vu le jour à Saint Valéry en Caux.

Installé dans une ancienne gare SNCF, cet espace met à disposition des habitants deux salles de formation (bientôt quatre), occupées principalement par un AFB (Atelier de formation de base) et un APP (Blangy sur Bresle et Yvetot).

Différents partenaires se partagent quatre bureaux : CRAM, CAF, ANPE, MSA, Mission locale, CIO, CCAS, DRASS, DRJS, CCI et permanences d'organismes de formation (FOL, AFPA, GRETA, CCI).

Sont également accessibles une salle informatique dédiée à la gestion des équipements et à la formation des personnels des écoles et des mairies, un point Internet avec zone de travail et micro-ordinateurs.

Dès à présent, une extension de 200 m<sup>2</sup> des locaux destinés à la formation est programmée afin de répondre aux besoins croissants.

Contact : Jean Vanderspelden  
[jean.vanderspelden@algora.org](mailto:jean.vanderspelden@algora.org)

### **L'antenne APP de Saint Valéry en Caux**

Fin décembre 2002, l'antenne APP de Saint Valéry en Caux avait déjà accueilli 83 personnes, pour un total de 3650 heures de formation. Deux structures sont intervenues selon leurs spécificités : FORJECNOR 2000 (Blangy) pour la bureautique, l'anglais et Internet ; AFAC (Yvetot) pour les domaines généraux.

Une fois par mois, les réunions d'accueil et les entretiens individuels sont gérés en alternance par les deux coordonnateurs des APP supports de Blangy sur Bresle et d'Yvetot. Des rencontres de formateurs et de coordonnateurs ont lieu régulièrement de façon informelle. Des réunions téléphonées seront mises en place prochainement pour pallier les difficultés de communication liées à l'éloignement.

Le travail partenarial entre APP et avec l'Espace public permet une mise en synergie des différentes compétences. Cette collaboration a notamment permis aux deux APP de participer aux modules de formation FOAD mis en place, cette année, par le réseau régional.

Au regard des entrées réalisées au cours du premier trimestre 2003, l'antenne APP pourrait bien être victime de son succès, faute de disposer d'un nombre suffisant d'heures de formation.

D'autre part, le lancement d'un P@T (Point d'accès à la téléformation) permettra bientôt d'élargir l'offre de formation à distance comme la comptabilité, par exemple. De nouvelles plages horaires d'autoformation guidée, avec l'aide d'un animateur de l'espace public, seront ouvertes.

Contacts :  
Sigrid Conseil : [app.blangy@app.tm.fr](mailto:app.blangy@app.tm.fr)  
Serge Pasquet : [app.yvetot@app.tm.fr](mailto:app.yvetot@app.tm.fr)

### L'expérience d'une formation à distance comptabilité en APP

Depuis la fin de l'année 2000, le réseau des APP de Champagne Ardenne travaille à la mise en place d'actions de formation à distance. Elles concernent essentiellement l'ouverture d'antennes en milieu rural et la création d'une offre de formation nouvelle reposant sur des partenariats inter-APP.

L'implication forte de l'APP de Vouziers (Ardennes) et de Saint-Dizier (Haute-Marne) dans la mise en place d'une offre de formation à distance en comptabilité a porté ses fruits puisque, depuis 2 ans, d'autres APP rejoignent l'aventure. Aujourd'hui, le réseau dispose d'un outil efficace et satisfaisant pour ses apprenants, d'où l'idée d'utiliser cette compétence pour d'autres disciplines.

#### Pourquoi cette offre de formation ?

Ce dispositif de formation a été construit en fonction d'un besoin et d'une volonté :

P la volonté est celle des APP de Vouziers et de St Dizier d'expérimenter la formation à distance,

P le besoin est celui exprimé par le public de l'APP de St Dizier de pouvoir être formé à la comptabilité.

Avant le montage du dispositif de formation "Comptabilité en FOAD" les demandes de formations en comptabilité formulées auprès de l'APP de St Dizier n'étaient pas traitées car elles n'entraient pas dans l'offre de formation locale. En fait, il n'était pas envisagé d'ouvrir une telle plage de formation en raison du faible nombre de demandes simultanées et de l'absence, dans l'équipe pédagogique, d'un formateur compétent dans ce domaine.

Par ailleurs une partie de cette équipe pédagogique avait déjà accumulé de l'expérience en formation à distance au cours des années précédentes en participant à un dispositif de formation conduit par le Greta Nord Haute-Marne, organisme support de l'APP de St Dizier.

Pour toutes ces raisons, l'APP de St Dizier était prêt à s'engager dans la construction de cette offre de formation.

De son côté l'APP de Vouziers offrait à ses stagiaires la possibilité de se former à la comptabilité et était à la recherche de partenaires pour expérimenter la mise en oeuvre de cette formation à distance.

### Le montage de l'offre de formation

Dans un premier temps, les deux APP se sont rencontrés et ont mis en commun les réflexions déjà engagées. Ces rencontres ont permis de mieux cerner le rôle que jouerait chaque APP dans le fonctionnement du futur dispositif et de le contractualiser par l'écriture d'une convention de sous-traitance.

En effet, jusqu'alors, au sein du réseau des APP de Champagne Ardenne, aucune règle de fonctionnement inter-APP n'avait été définie et peu ou pas d'actions de formation de ce type n'avaient vu le jour.

La question cruciale qui devait être réglée portait sur le montage financier.

#### Ainsi après l'étude de différentes solutions, il a été décidé :

P que les heures de formation assurées par l'APP de Vouziers feraient l'objet d'une facturation auprès de l'APP de St Dizier et que le taux horaire serait déterminé en fonction du statut du stagiaire.

P et que chaque APP toucherait une partie de ce taux horaire en respectant la répartition suivante: 75% pour l'APP de Vouziers et 25% pour l'APP de St Dizier.

Le déroulement de la formation, de l'accueil du demandeur à la sortie de la formation, a été étudié en détail et cela a permis de mettre au point un "Qui fait quoi ?", car, s'il était clair que l'APP de Vouziers assurerait la formation à la comptabilité, il restait à définir comment.

#### Comment former à distance ?

Les deux APP ont dû se mettre d'accord sur l'offre de formation couverte par la FOAD et sur les moyens nécessaires. Il a été retenu de reprendre l'intégralité de l'offre locale de l'APP de Vouziers, c'est-à-dire un complément de formation en comptabilité générale, administration commerciale, administration du personnel et l'initiation aux différents logiciels de la suite CIEL.

L'APP de St Dizier s'est donc équipé en moyens pédagogiques adaptés : achats des supports de travail utilisés par l'APP de Vouziers, achat du logiciel.

Les 2 APP partenaires ont ensuite travaillé sur l'environnement de la FOAD : la préparation des stagiaires à la relation distante avec l'équipe pédagogique de l'APP de Vouziers et leur accompagnement durant le déroulement de la formation.

Ceci signifie que, dès l'analyse de la demande de formation par le coordonnateur de l'APP de St Dizier, la préparation à la FOAD devait commencer. Parmi les différentes étapes repérées, il revient donc à l'APP de St Dizier de réaliser :

☐ la présentation de l'offre de formation et du dispositif FOAD

☐ la demande de formation à l'APP de Vouziers (Fiche de demande de formation à distance)

☐ la préparation à la formation à distance : prise en main d'un ordinateur et des moyens de communication liés à la FOAD.

☐ l'accompagnement du déroulement de la FOAD en s'assurant de la disponibilité des moyens demandés et en transmettant aux formateurs chargés de la formation toutes les informations utiles au suivi du stagiaire.

### De la théorie à la pratique

De décembre 2000 à juin 2001, le dispositif a été ouvert à des fins d'expérimentation et il est apparu rapidement, qu'en dehors de quelques ajustements, les modalités de formation retenues étaient bonnes et permettaient l'atteinte des objectifs de formation. La formation a été proposée sur le mode synchrone, les formateurs de l'APP de Vouziers assurant en parallèle une formation en salle (formation ouverte) et la FOAD.

Les stagiaires de Saint Dizier ont été accueillis au sein du Centre de Ressources où un espace d'accès à la téléformation a été mis en place. Ils ont été pleinement associés à l'expérimentation en donnant leur point de vue et en mettant en exergue les points difficiles du dispositif.

Les formateurs de l'APP de Vouziers ont mis en place des modalités de suivi et de correction adaptées à la FOAD (envoi de fax, de mel et correction par téléphone).

Au regard de ces premiers résultats il a été décidé par les 2 APP de poursuivre les actions de formation en reconduisant leur partenariat.

Fort de l'expérience acquise, l'APP de Vouziers a décidé d'ouvrir son offre de formation à l'ensemble du réseau des 15 APP de la région Champagne Ardenne : 4 autres APP ont signé une convention de sous-traitance en 2002 (Revin, Romilly sur Seine, Reims et Epernay) et 1 APP (Troyes) en 2003.

**De janvier à mars 2003, les 6 APP conventionnés ont déjà réalisé un total de 540 heures de formation**

	2001	2002
Nombre d'APP impliqués	1	5
Nb heures APP St-Dizier	783	929 (87%)
Nb heures APP Revin	0	18 (2%)
Nb apprenants APP Romilly/S	0	60 (6%)
Nb apprenants APP Epernay	0	51 (5%)
Nombre d'heures total	783	1058

Le montage de ce dispositif de formation à distance n'aurait pas été possible, si, outre la signature d'une convention de sous-traitance, il n'y avait pas eu une vraie relation partenariale entre les 2 APP, ce qui signifie de nombreux échanges et une véritable collaboration. Tout ceci doit également être alimenté par une confiance mutuelle qui, dans ce cas présent, n'a pas été difficile à établir car les 2 APP partagent une même culture de formation.

Aujourd'hui la formation à distance en comptabilité fait partie intégrante de l'offre de formation de l'APP de St Dizier. Les stagiaires s'y engagent en toute confiance, suite aux témoignages très positifs de ceux qui ont vécu ce parcours de formation à distance et qui en parlent. De son côté l'APP de Vouziers souhaite élargir l'accès à cette modalité de formation à l'ensemble du réseau des APP de la région Champagne Ardenne car faire de la formation à distance en comptabilité est aujourd'hui un domaine d'expertise de cet APP.

Jérôme Flamant – Laurence Dalla Libera

Contacts :

Jérôme Flamant - APP St Dizier - app.st-dizier@wanadoo.fr

Christine Latsch - APP de Vouziers - appvzs@free.fr

Laurence Dalla Libéra – Animatrice du réseau des APP de Champagne-Ardenne - ARIFOR - ldallalibera.arifor@wanadoo.fr

### **L'APP St Dizier au colloque TTNet**

L'APP de Saint-Dizier et le pôle d'animation de l'ARIFOR de Champagne Ardenne ont été sollicités lors du colloque «Piloter un dispositif de FOAD», au CNAM les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2003. Celui-ci a été organisé dans le cadre de l'action européenne TTNET par le Centre Inffo. Ils ont témoigné de leurs expériences en matière de «développement de la FOAD et logique partenariale». Plusieurs membres du réseau des APP venant d'Alsace, de Bretagne et du Centre, étaient présents.

Contact : Jérôme Flamant : app.st.dizier@app.tm.fr

Frédéric Haeuw : frederic.haeuw@algora.org

## TIC et FOAD, des repères pour la formation

A partir des thématiques de la série d'émissions "Vous avez dit numérique ?", l'AFPA, le CNPR, Savoirs interactifs ont produit collectivement un ensemble de ressources intitulé "TIC et FOAD, des repères pour les formateurs". Organisé en quatre volets (enjeux et finalités de la FOAD, l'ingénierie de formation, l'ingénierie pédagogique, le métier de formateur), l'outil recense les «documents fondateurs», c'est à dire à la fois les repères bibliographiques et les principaux textes législatifs qui fondent la FOAD en France, et qui permettent à un formateur néophyte (ou même expérimenté) de saisir les fondamentaux de ce courant de pensée et de pratique. Les textes proposés sont commentés et ces commentaires s'inscrivent dans une logique éditoriale qui se veut consensuelle. En outre, des quizzes permettent de se positionner et de repérer ses connaissances et de naviguer plus aisément dans cette base de textes. Enfin, des outils d'autoformation sont recensés, pour permettre à chacun d'aller un peu plus loin sur chaque thème.

A découvrir sur l'espace (res)sources : <http://ressources.algora.org/reperes/comprendre/untitled/ticfoad.asp>

Contact : Frédéric Haeuw : [frederic.haeuw@algora.org](mailto:frederic.haeuw@algora.org)

## Offre commerciale de TNT

TNT, éditeur de ressources, propose au réseau des APP l'offre commerciale suivante :

P pour la mise à jour des versions de LCPE1, LCPE2, MAC6, MAC5, Ortho, Bien écrire 1 et Bien écrire 2 : remise de 50% (au lieu de 40%) sur le tarif des licences.

P pour l'acquisition de nouveaux titres édités par TNT : remise de 25% sur le tarif «organismes de formation».

Par ailleurs, il est possible de télécharger le catalogue complet au format.pdf sur le site de l'éditeur, avec la possibilité de découvrir la nouvelle offre sur la FOAD de TNT et d'accéder à des démonstrations en ligne de certains produits.

[www.tnstransferts.com](http://www.tnstransferts.com) tél. : 02 30 67 11 38

## Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...

### Transfert pédagogique

#### Auvergne - Haute Normandie

Le réseau APP de la région Auvergne a accueilli, fin janvier 2003, 15 personnes du réseau APP haut-normand. Cette délégation, composée d'élus, de directeurs de structures supports, de coordonnateurs et formateurs APP et de l'animatrice régionale, ont rencontré les acteurs, qui depuis six ans, mettent en place une formation ouverte et à distance sur les sites principaux et les antennes de la région. A la suite de cette visite très enrichissante, l'animateur régional d'Auvergne, Daniel Deguilhem, a proposé un transfert des outils FOAD créés par le réseau vers les équipes de Haute Normandie.

Chose faite, les 15 et 16 mai, M Besson de l'APP de Mauriac et M Blanc de l'APP de Clermont Ferrand sont venus en Haute Normandie présenter les outils de mathématiques, VSP (Vie sociale et professionnelle) et bureautique-Internet à 22 formateurs. Merci aux APP d'Auvergne pour leur accueil, leur disponibilité et leur précieux outils.

Contact : Bénédicte Pinot  
[benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr](mailto:benedicte.pinot.app@crefor.asso.fr)

#### Témoignages de formatrices ayant visité les APP d'Auvergne

«Ce voyage nous a apporté des réponses sur le plan technique et organisationnel, mais surtout a permis d'écarter des craintes. En effet, nous imaginions un dis-

positif déshumanisé, nous sommes rassurées : la personnalisation de la formation est la même qu'en centre car on y a les mêmes pratiques. Nous restons conscientes des difficultés dans la mise en œuvre liées aux réticences des équipes à faire évoluer leurs pratiques, au temps à consacrer au projet et aux moyens financiers qui les accompagneront. Comme précisé en Auvergne, la réussite passe par la volonté politique afin de permettre aux formateurs de se dégager du temps et d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la FOAD».

Sylvie Laignel et Nathalie Quennehen de l'APP du Havre, dans la lettre régionale des APP Haute-Normandie - N° 2 - Mai 2003

### Des vidéos TFS en ligne

TFS (Télévision Formation par Satellite) propose une facilité pour les usagers : des vidéos en ligne accessibles par internet. Plusieurs séries d'émissions sont proposées. Elles peuvent être visualisées à la demande et de manière individualisée, à partir d'un simple micro-ordinateur connecté sur le réseau.

- "Comptez sur moi" - Mathématiques : 8 émissions de 26 minutes,
- "La réalité virtuelle pour former" - La simulation pour apprendre : 4 émissions de 26 minutes,
- "La victime était presque parfaite" - Relations inter-personnelles :

3 émissions de 26 minutes,

- "Mais c'est bien-sûr !" - Science Physique : 1 émission de 52 minutes,
- "10 métiers d'envie" : 10 clips de 3 minutes 30,
- "Les gestes qui sauvent" : 20 clips de 2 minutes.

Une connexion à haut débit (de type ADSL ou autre) est indispensable et l'installation de plugs-in nécessaire : Real-One Player™ ou Windows-Média™. Le tout reste totalement gratuit, sauf, bien-sûr, le coût du forfait mensuel du fournisseur d'accès Internet (FAI).

Les séries "Comptez sur moi" et "Mais c'est bien-sûr !" sont les séries les plus proches des premiers besoins des APP.

Plus d'informations sur : [www.tfs.afpa.fr](http://www.tfs.afpa.fr)

Contact : Jean Vanderspelden :  
[jean.vanderspelden@app.tm.fr](mailto:jean.vanderspelden@app.tm.fr)

### Animations régionales

Six régions ont participé à la réunion d'animation régionale qui s'est tenue le 26 mai à Algora. Deux nouvelles régions, la Réunion et l'Aquitaine vont bientôt rejoindre les 16 animations régionales déjà constituées.

La réflexion a porté, entre autres, sur "les fondamentaux APP". Il a semblé en effet stratégique, dans la période présente, et afin de défendre la «méthodologie APP»,

*suite page 8*

## Extrait du Compte rendu officiel de la séance des questions orales à l'Assemblée Nationale du 24 juin dernier

### FINANCEMENT DES ATELIERS DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE

*En réponse à une question de Madame Génisson, députée du Pas de Calais qui s'inquiète des conséquences du gel des crédits des APP annoncés, M. Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine répond :*

«Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée sont une spécificité au sein de l'appareil de formation. Ils s'adressent à des personnes sorties temporairement du système scolaire et qui ont besoin d'une remise à niveau des savoirs de base. Ils remplissent des missions à la fois d'aménagement du territoire, de correction des inégalités et de retour vers l'emploi.

Leur activité, flexible et innovante, se caractérise par une ingénierie de formation et la généralisation de modes de formation ouverte et à distance. Ils sont

souvent, dans les zones rurales, la seule opportunité de formation. Ils sont bien adaptés aux personnes qui n'ont pas accès à la formation traditionnelle et répondent aux besoins des petites et moyennes entreprises, dont ils prennent en compte toutes les spécificités pour prévenir le risque de chômage de leurs salariés faiblement qualifiés.

Actuellement, 469 ateliers de ce type sont en activité, implantés principalement dans les zones rurales et les régions où l'offre de formation est réduite. Ils sont utilisés conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les entreprises et bénéficient de cofinancements, dont 40 % en provenance de l'Etat et 22% des conseils régionaux. Un cahier des charges national garantit la qualité des prestations

et l'égalité d'accès aux ateliers.

Compte tenu des contraintes budgétaires et de la nécessité de clarifier les reports des crédits d'année en année, le Gouvernement a décidé de geler provisoirement les reports de crédits 2002 pour vérifier la réalité des besoins. En ce qui concerne les APP, la majeure partie des reports 2002 est actuellement à nouveau disponible. Quant aux crédits prévus par la loi de finances initiale, une première délégation a porté sur 65% des crédits votés et le solde sera débloqué dans les prochaines semaines. La délégation complémentaire de crédits sera effectuée auprès des directions régionales du travail».

Le compte rendu complet est sur le site : [www.assemblee-nationale.fr/12/cra/2002-2003/](http://www.assemblee-nationale.fr/12/cra/2002-2003/)

## Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...

*suite de la page 7*

de cerner ce qui la constituait et la rendait unique. Proposition a été faite d'organiser une journée "séminaire" APP par région sur le thème : "LES APP DEMAIN", qui s'appuierait sur cette réflexion. Une journée de synthèse, au niveau national, où seraient conviés un ou deux représentants des régions, est prévue. Le principe de cette initiative a été validée le 24 juin, lors d'une réunion rassemblant des pôles d'animation régionaux et des représentants du Regroupement national des APP. Les modalités de mise en oeuvre seront définies à la rentrée de septembre.

Contact : [christiane.oger@app.tm.fr](mailto:christiane.oger@app.tm.fr)

### Rencontre de la mission Périssol

Le 29 avril, une délégation du Regroupement national a rencontré M. Périssol, député d'Auvergne, chargé par J.P. Raffarin d'un rapport sur la décentralisation qui devrait être remis au plus tard fin juin 2003. M. Périssol a été attentif à l'exposé fait sur la présentation du réseau et les inquiétudes évoquées par rapport à la régionalisation. Il a informé qu'à ce jour, aucune décision n'avait encore été prise concernant les APP. (Tous les APP ont reçu dans leur messagerie le compte rendu complet de cette entrevue).

Contact : Michel Marchand - [app@ilep.fr](mailto:app@ilep.fr)

### Compétences des formateurs

L'article de F. Haeuw, d'Algora, intitulé "Vers un redéploiement des compétences des formateurs dans les dispositifs de formation ouverts et à distance" est publié dans la nouvelle revue du CNED "Distance et Savoirs" de janvier 2003. Il s'appuie, en partie, sur le partenariat mis en place entre le réseau des APP et le CNED. Ce premier numéro de "Distance et Savoirs" propose des articles, entretiens, analyses de chercheurs, lectures critiques, bibliographies et regards sur d'autres revues portant sur le champs de la FOAD.

Abonnement 2003 : volume 1, 4 numéros – Lavoisier, 14, rue de Provigny, 94236 Cachan cedex – <http://www.e-revues.lavoisier.fr>

**Pierre Brochier** a quitté ses fonctions de coordonnateur de l'APP de Bourgoin Jallieu en Rhône Alpes au début du mois de juillet 2003. Personnage historique du réseau, il a fait parti des pionniers puisque, dès 1984, il conduisait une des premières expérimentations des lieux-ressources. Instituteur d'origine, il a fait partie des personnes, issues de l'Education Nationale, qui ont mis leur expérience au service de l'Education permanente. Connue de beaucoup d'entre vous, il s'est régulièrement investi dans les activités du réseau en participant à plusieurs projets à dimension régionale et nationale. Véritable militant APP, il est l'un des fondateurs du Regroupement national des APP. Nous lui adressons, au nom de la «communauté APP», un amical salut et lui souhaitons bonne route jusqu'au Laos où il va poursuivre son activité dans le champ de l'éducation.»

### **Bulletin des APP**

#### **Mission nationale d'animation du réseau des APP**

Algora - 18-26, rue Goubet 75959 Paris cedex 19

Tél. : 01 48 03 90 00 - Fax : 01 48 03 90 21

Contact : [christiane.oger@app.tm.fr](mailto:christiane.oger@app.tm.fr)

Directeur de la publication : Jacques Bahry

Rédacteur en chef : Michel Tétart

Secrétariat de rédaction : Christiane Oger

**Comité de rédaction :**

L. Dalla Libera - R. Everat - F. Leplâtre - C. Oger -

M. Tétart - J. Vanderspelden - B. Veilex

Impr. Epigraph. Tél. : 01 48 41 45 94 - ISSN : 0298 8 070